SKIKDA

L'Etus lance un sondage d'opinion pour ses usagers

L'Etus lance un sondage d'opinion pour ses usagers auprès de 5 000 personnes. La population ciblée : les employés, les chômeurs et les étudiants des deux sexes.

Des formulaires en deux langues seront distribués pour la circonstance à l'intérieur des bus. Ils contiennent 10 questions : «Que pensez-vous du transport urbain de Skikda ?» ; «Que pensez-vous du réseau de l'Etus ?» ; «Est-ce que les différents points d'arrêt vous rapprochent de vos destinations» ; «Que pensez-vous de la fréquence de nos bus ?» ; «Comment trouvez-vous le confort dans les bus ?» ; «Dans les bus Etus, l'hygiène est comment ?» ; «Que pensez-vous du comportement et de la manière de travailler des receveurs» : «Que pensez-vous de la conduite des chauffeurs ?» ; «Est-ce que le stationnement à la place des Martyrs (porte de Constantine) vous convient ?». Ce sont les quelques questions sélectionnées parmi une centaine initialement proposée. Les usagers auront à répondre alternativement par : oui, un peu ou non ; très bien, bien ou passable.

Première du genre à être lancée par une institution, l'opération de sondage d'opinion a des objectifs multiples. Le directeur général de l'Etus, Abdeslam Bouchelouche, nous en parle : «Premièrement, nous mettons à profit l'expérience constantinoise qui a porté ses fruits au sein de la même entreprise de transport, un sondage d'opinion qui a livré des résultats pour le moins étonnants mais encourageants.

Deuxièmement, on compte s'améliorer sur la base des suggestions de nos usagers. Troisièmement, valoriser le travail fait par l'équipe de nouvelles recrues dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.»

Zaïd Zoheir

JIJEL

L'importance économique du liège

L'Algérie occupait la 3e place mondiale en matière d'exportation de liège après l'Espagne et le Portugal.

La région de Jijel, grâce à sa situation géographique, mais aussi et surtout à l'étage bioclimatique subhumide, se présente comme une zone favorable où prospère des suberaies. Les forêts de Jijel couvrent à elles seules 43 720 ha de chêne-liège sur une superficie forestière de 115 000 ha. Plusieurs facteurs ont contribué à la dégradation du chêne-liège dont les méfaits de la colonisation, les incendies et bien sûr la main de l'homme.

Le liège est récolté tous les 9 ans. Chaque année, pendant les grandes chaleurs, certains cantons qui ont atteint la maturité sont récoltés puis on passe à d'autres zones.

La récolte est effectuée annuellement, c'est le système de circuit. Pour cette année, la Conservation des forêts de Jijel a prévu de récolter 14 000 quintaux de liège.

Ces travaux sont confiés aux entreprises publiques forestières Safa Labors pour la simple et unique raison que ces mêmes entreprises possèdent une main-d'œuvre plus ou moins spécialisée.

Photo : DR

Le démasclage exige une main-d'œuvre spécialisée.

Car le démasclage d'un sujet, la récolte proprement dite, est une opération des plus délicates. Dans des pays producteurs de liège et dans le souci de ne pas porter atteinte à la santé de l'arbre, ce ne sont uniquement que des professionnels ayant subi des stages qui sont autorisés à participer à la récolte. Dans ces mêmes pays à l'image de l'Espagne, le liège occupe une place économique prépondérante. C'est dire que compte tenu des dégradations alarmantes des suberaies algériennes d'une manière générale, il est temps de reconsidérer ce créneau économique en procédant aux aménagements nécessaires, en comblant les nombreux vides par la plantation de jeunes sujets, mais aussi et surtout d'assurer un gardiennage continu. Il y a également de procéder à la création de pépinières de plants de chêne-liège d'une manière suffisante. Nous avons appris que des efforts colossaux ont été réalisés par la direction générale des forêts en matière de reconstitution de chêne-liège, mais beaucoup reste à faire, notamment pour ce qui est du suivi.

Hamid Nabet

SECTEUR DE LA PÊCHE

Il suffit d'exploiter les moyens existants

La région côtière de Jijel est toute désignée pour investir dans le secteur de la pêche, eu égard à la forte présence de poissons mais aussi aux moyens assez conséquents mis à la disposition des pêcheurs par les pouvoirs publics.

On note l'existence de pas moins de 7 sites pour l'aquaculture marine, à Ziama, Plage-Rouge, Taza, Port-Maria, El-Aouana, Ouled Bounar et Grand-Phare plus un site potentiel aquicole de 30 ha situé à l'intérieur de la centrale thermique.

Ce dernier est surtout réservé à l'élevage de poissons tels la dorade, la sole et le loup. On compte aussi deux barrages, celui d'Erraguene, dans la daïra de Ziama, d'une superficie de 890 ha et d'une contenance de 180 000 m^3, où l'on y trouve essentiellement la carpe argentée et des alevins, et celui d'El Agrem, dans la daïra de Texana, d'une superficie de 200 ha. Ce dernier contient des espèces de poissons non encore identifiées.

En matière d'infrastructures d'appui, le secteur de la pêche de Jijel est doté d'importants moyens. On peut citer la disponibilité de quais d'accostage assez suffisants, le port commercial de Djendjen, l'aéroport Ferhat-Abbas et les voies ferroviaires.

En matière de conditionnement, des entrepôts frigorifiques, une fabrique de glace et des camions isothermiques, des conserveries de poisson sont disponibles, en plus des activités de soutien comme les ateliers de maintenance et les stations de ravitaillement en combustible (gasoil).

Enfin, la flottille de pêche est composée de 166 unités et la population maritime compte 1 702 marins. La superficie maritime à Jijel est de 6 510km^2. La production de poissons, toutes espèces confondues, est estimée à 3 920 235 t/an, un chiffre appelé à croître.

C'est dire que toutes les potentialités offertes se doivent d'être exploitées, ce qui n'est pas le cas malgré les efforts fournis. Enfin, on précisera que la décennie noire a eu des conséquences fâcheuses sur le développement de l'activité de pêche.

H. N.

BOUIRA

Cinq élus demandent la dissolution de l'APC de Haïzer

Huit mois après les élections locales, la crise et la situation de blocage est loin de connaître son épilogue à l'APC de Haïzer située à 10 km au nord-est de Bouira.

Les responsables de l'administration avaient annoncé le déblocage de l'ensemble des assemblées communales issues du scrutin du 9 novembre dernier, et dans le cas de la commune de Haïzer, l'administration de wilaya avait installé une commission présidée par le P/APC chargée de gérer les affaires de l'assemblée.

Dans une déclaration qui a été remise à la presse, une coalition, formée de cinq élus appartenant aux FLN, RND, HMS et FFS déclare que la situation de blocage que traverse l'APC de Haïzer perdure «avec tout ce que cela sous-entend comme tracas pour la population et retard pour le lancement des différents projets».

Face à cette situation, ces derniers décident de «sacrifier» leur mandat en exigeant la dissolution de l'assemblée, tel qu'il est prévu dans le code communal qui est toujours en vigueur, où il est stipulé : «Il est procédé à la dissolution et au renouvellement total de l'assemblée lorsqu'il y a dissension grave entre les membres de l'assemblée empêchant le fonctionnement normal des organes de la commune», les mêmes élus rappellent aussi les dispositions de l'article n°36 du code communal qui prévoit : «En cas de dissolution de l'APC, la désignation d'un conseil par le wali, pour la gestion des affaires courantes de la commune pour une période de six mois, période à l'issue de laquelle des élections sont organisées pour élire la nouvelle assemblée.»

Notons que lors de l'installation du nouveau wali de Bouira, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a rappelé que le code communal prévoit que, dans le cas de blocage dans une assemblée communale, «il peut y avoir substitution du wali pour le fractionnement de cette institution».

Il avait précisé, toutefois, que cette situation n'empêche pas la réalisation et la prise de décisions essentielles pour la commune, mais il avait espéré que les élus dans ces APC s'entendent entre eux, sinon «la seule solution est la dissolution et l'organisation de nouvelles élections».

Depuis, la situation semble inchangée au sein de l'assemblée communale de Haïzer, c'est ce qui a poussé ces cinq élus à exiger le respect du code communal mis au point par le législateur, pour régler ce type de situation, au niveau des APC.

Amine Han